

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

À la suite de la tempête de décembre 1999, et conforté en tant qu'autorité organisatrice de la distribution dans ses prérogatives de maître d'ouvrage par le législateur de 2000*, le Sigeif a décidé d'agir pour supprimer les lignes aériennes.

18 km

DE LIGNES ÉLECTRIQUES
ENFOUIS PAR AN



En 20 ans, le Sigeif a réalisé l'enfouissement de plus de 260 km de lignes aériennes

- Création du service en 2000.
- 260 km de lignes aériennes enfouis à fin 2020.
- Rythme de 18 km par an en moyenne depuis 2010.
- Le Sigeif assure la coordination des travaux d'enfouissement sur la quasi-totalité des communes adhérentes (59 sur 63) réparties sur 7 départements.
- Montant total des investissements réalisés en 15 ans : 57 millions d'euros.



La participation financière du Sigeif et d'Enedis

- En améliorant les caractéristiques techniques des réseaux, l'enfouissement des lignes aériennes constitue un facteur de **sécurisation et d'amélioration de la qualité** de la distribution de l'électricité.
- Il permet également d'**améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine** défigurés par les lignes aériennes.
- La suppression des poteaux permet de **rendre praticables les trottoirs** aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.
- La contribution du Sigeif représente 22 à 27 % du montant hors taxes des travaux. La TVA, quant à elle, est intégralement récupérée par le Syndicat. À cette contribution, il faut ajouter la participation d'Enedis, qui peut aller de 40 à 50 % (50 % pour les sites classés) du montant hors taxes.



Éclairage public : le Sigeif contribue à hauteur de 10 %

Le Sigeif rembourse près de 10 % du montant hors taxes de tous les travaux d'éclairage public réalisés par les communes ou leur groupement, notamment dans le cadre d'enfouissement de réseaux, sur présentation des justificatifs.



COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AVANTAGES ?

- Les enfouissements s'effectuent **à la demande des communes**. Le Sigeif rédige les conventions, passe les marchés puis assure le suivi et la réception des chantiers.
- Chaque année, **en juillet**, les communes sont sollicitées par le Sigeif aux fins d'établir un programme d'intervention, qui sera validé par Enedis.
- La commune décide de transférer temporairement au Sigeif sa maîtrise d'ouvrage relative aux installations d'éclairage public et aux infrastructures de communications électroniques, au vu d'une approche budgétaire qui sera précisément arrêtée après la réalisation des études de projet et avant l'engagement des travaux.



Lenny Collet



01 44 13 93 16



lenny.collet@sigeif.fr

* Loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

...



Syncom : **coordination des travaux**

Les travaux visant à entretenir, renforcer ou étendre les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité ou de télécommunications sollicitent une multiplicité d'intervenants. Ils imposent une coordination rigoureuse pour éviter de multiplier les interventions désordonnées sur la voie publique.

Pour aider les collectivités adhérentes, le Sigeif, en collaboration avec le Sedif et le Sipperec, a créé l'association Syncom, qui gère un site Internet pour suivre en temps réel les travaux dans le domaine public, les déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intervention de commencement de travaux (DICT) émises sur le territoire. Ces informations proviennent des délégataires (Enedis, GRDF et VEDIF (filiale de VEOLIA) et des syndicats intercommunaux membres de l'association.

Ce service historique s'est développé pour permettre la mutualisation, entre collectivités et exploitants de réseaux, de fonds de plans topographiques (conformes au standard du « plan de corps de rue simplifié »), de données de caractérisation des enrobés (amiante et HAP) et de données « métiers » relatives à la voirie.

Syncom

Tél. 01 44 13 92 44
contact@syncom.fr
www.syncom.fr



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33(0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr